

Ville de LAON  
Hôtel de Ville  
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30**

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – J-M.QUERE – H.LAHYANI – E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) – P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) – B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) – C.GUILLAUME – N.GIRARD – F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DUSSART – N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Aucun

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Hubert DAUCHEZ

**RAPPORTEUR** Sophie ETIENNE-CHARLES

- 18 -

M.A.L

**Demande de subvention à la DRAC Hauts-de-France :  
Plan théâtre – résidence Ces filles-là**

date de convocation  
au conseil municipal

Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

La Maison des Arts et Loisirs mène tout au long de l'année des projets artistiques dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, mais, également, de nombreuses actions culturelles en faveur de la jeunesse et des publics éloignés de l'offre culturelle.

C'est grâce à son projet artistique exigeant que la Maison des Arts et Loisirs de la ville de Laon est reconnue comme un établissement culturel phare sur le territoire des Hauts-de-France.

La DRAC Hauts-de-France a ainsi choisi d'apporter son aide à La Collective Ces filles-là pour une résidence de création du spectacle *Les culottées en basket* et *les Héroïnes*. à la Maison des Arts et Loisirs.

La Collective Ces filles-là a pour vocation la création de spectacles de théâtre jouant hors les murs et dans les espaces sportifs, et s'engage au travers de nombreuses actions de sensibilisation et formation sur le terrain auprès des adolescents dans un travail de médiation et de création artistique autour de l'égalité homme/femme.

Cette résidence à la M.A.L aura lieu sur les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Elle consistera en plusieurs semaines de création au plateau pour ces pièces de théâtre hors les murs et aussi sur plateau.

Des actions artistiques avec des ateliers et des répétitions publiques seront proposées.

Pour toutes ces actions, la DRAC Hauts-de-France peut apporter son soutien à hauteur de 10 000 €.

**AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC Hauts-de-France, Ministère de la Culture, au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

- 10.000,00 € au titre du Plan théâtre pour la résidence de La Collective Ces filles-là

\*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 16 DEC. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Hubert DAUCHEZ